Annexe : Présentation des projets retenus lors de l’appel à projets thématique « accès à des loisirs choisis »

* **Fédération des aveugles de France (subvention accordée : 82 000 euros, durée : 2 ans)**

Après la réalisation d’un état des lieux des pratiques et des besoins des personnes déficientes visuelles, le porteur du projet **« Les loisirs, ça nous regarde aussi ! »** va expérimenter de nouvelles activités de loisirs au sein de 3 territoires (Auvergne-Rhône-Alpes, Centre et Occitanie), en répondant aux souhaits de personnes déficientes visuelles (jeunes, adultes, à domicile, en institut), dans le cadre d’une démarche partenariale.

Ces expérimentations doivent permettre de valider des pratiques réussies et les diffuser ensuite au plus grand nombre. Un kit « partenarial » sera proposé aux associations locales afin de développer de nouveaux projets communs. Ce kit comprendra un modèle de convention de partenariat entre association représentante d’usagers et associations de loisirs de « droit commun », des fiches pratiques sur la prise en compte du handicap visuel dans les activités de loisirs et un guide de bonnes pratiques rassemblant les résultats des expérimentations menées sur les 3 territoires.

* **Association départementale pour l’insertion des sourds** (**ADIS) (subvention accordée : 120 000 euros ; durée : 2 ans)**

Le projet proposé consiste à former un réseau national de bénévoles dans les associations de sourds pour ouvrir ces associations aux sourds Usher et ainsi permettre à ces derniers de sortir de chez eux, se rencontrer et pratiquer des activités rendues accessibles par les bénévoles.

Des outils de réseau (site et forums), performants et accessibles, entièrement basés sur la vidéo en LSF et le texte/Braille seront développés au cours du projet et mis à disposition de ces bénévoles sourds et sourds Usher.

* **ADMR Vendée (subvention accordée : 26 400 euros, durée : 1 an)**

L’objectif de ce projet est d’organiser, à partir des souhaits des personnes âgées ou en situation de handicap accompagnées par l’ADMR Vendée, des actions collectives de loisirs en s’appuyant sur les ressources des bénévoles. Pour cela, un diagnostic des actions d’animations existantes sera réalisé, puis les souhaits des personnes concernées et les ressources des bénévoles seront recueillis avant de lancer la préparation opérationnelle des actions qui seront ensuite réalisées.

* **Groupement national des animateurs en gérontologie (GAG) (subvention accordée : 51 108 euros ; durée : 8 mois)**

Il s’agit d’un projet de plateforme web, complétant le site « CultureàVie » déjà existant, pour développer des réseaux locaux d’animateurs intervenant auprès des personnes âgées et faciliter l’échange de pratiques et le prêt de ressources ou de matériel.

* **Service d’accueil de jour de l’Association des paralysés de France de Grenoble (SAJ APF) (subvention accordée : 74 000 euros ; durée : 2 ans)**

Le SAJ APF de Grenoble propose tout d’abord une formation action destinée aux professionnels du SAJ et à quelques usagers pour identifier les facteurs d’amélioration de l’accès aux activités de loisirs. Ensuite, il est prévu un travail de valorisation et de communication par différents outils pédagogiques notamment réalisés à partir de films d’activités de loisirs réussies entre personnes valides et personnes handicapées. Des recommandations et bonnes pratiques pour faciliter les échanges avec les structures de loisirs seront également produites.

* **Fédération générale des PEP (FG PEP) (subvention accordée : 80 000 euros ; durée 2 ans)**

La FG PEP propose une analyse croisée (aspirations des personnes concernées et de leur famille/pratiques de professionnels) en vue d’obtenir, puis d’expérimenter un modèle de plateforme d’accompagnement global intégrée au territoire. Cette plateforme devra être à même de favoriser l’expression des attentes et des aspirations des personnes handicapées en matière de loisirs et d’intervenir sur les environnements d’accueil.

* **Association des paralysés de France de Moselle (subvention accordée : 63 000 euros ; durée 2 ans)**

Le projet financé comprend une recherche-action devant fournir une meilleure compréhension des besoins de loisirs des personnes en situation de handicap et répondre à ces besoins par le développement d’activités inclusives. Une action complémentaire du projet concerne le recrutement et la formation de bénévoles.

* **Association Les Papillons blancs d'Hazebrouck (APEI Hazebrouck)(subvention accordée : 58 261 euros ; durée 2 ans)**

Dans le cadre du projet financé, la « plateforme d'activités itinérante », culturelles, sportives et sociales mise en place par le réseau EFFICACE, actuellement limitée aux activités proposées par les structures partenaires, sera développée pour étendre la palette des activités proposées en répondant aux souhaits exprimés par les personnes. Un programme d’animations territorial nouveau sera ensuite mis en œuvre après avoir collecté les souhaits des personnes.

* **ADAPEI DOUBS (subvention accordée : 95 592 euros ; durée 18 mois)**

Depuis plusieurs années l’ADAPEI du Doubs développe le Service loisirs culture et vacances (SLCV) à Besançon. Il a pour mission d’accompagner des personnes handicapées intellectuelles dans leurs projets de temps libres. Le projet proposé consiste à évaluer le dispositif existant afin de l’expérimenter dans l’ensemble du département et ainsi mettre en place un **« Service départemental temps libre** ».

* **Association dispositif d’accompagnement du handicap vers les loisirs intégrés et réguliers (subvention accordée : 100 000 euros ; durée 2 ans)**

Le **Dispositif d’accompagnement du handicap vers les loisirs intégrés et réguliers** (DAHLIR) permet l’accès des personnes en situation de handicap à l’offre sportive, à l’accueil de loisir et à l’offre culturelle grâce à un accompagnement par un référent handicap sur le territoire concerné (travaillant en lien avec le référent départemental « sport et handicap » de la DRJSCS et l’agent d’animation du comité départemental de sport adapté). Cet accompagnement permet :

- de définir avec la personne concernée un projet individuel permettant de concilier ce qui est souhaité et ce qui est réalisable ;

- d’assurer un suivi de l’intégration initiale (contact avec le club susceptible d’accueillir la personne, accompagnement lors d’une séance d’essai dans le club...) ;

- de permettre l’adaptation si nécessaire pour garantir la pérennité de l’intégration.

Dans le cadre de l’appel à projets, l’association souhaite poursuivre l’expérimentation du dispositif en Haute-Loire, puis créer et expérimenter un dispositif similaire sur le Puy-de-Dôme et le Cantal.

* **Groupement d’entraide mutuelle de Lozère (GEM de Lozère) (subvention accordée : 120 000 euros ; durée 2 ans)**

**Cité-Cap'!** est un dispositif expérimental d'accompagnement individualisé des personnes handicapées (tout handicap, tout âge, vivant à domicile ou en établissements) vers les activités sportives, culturelles et de loisirs de leur choix, dans le milieu ordinaire sur le territoire de la Lozère. Ce dispositif prévoit :

- un accompagnement individuel des personnes à l’expression de leur projet individuel, identification des freins, étude de solutions pour lever ces freins, accompagnement de la personne, évaluation/réajustement ;

- un accompagnement du milieu associatif ordinaire : sensibiliser, informer, former, soutenir les acteurs en constituant un réseau de personnes ressources en appui des associations, en proposant des formations ;

- une sensibilisation du milieu médical et paramédical : conférences et formations ;

- une formalisation de la méthodologie et d’outils en vue de leur transférabilité, temps disponible pour accompagner et former.

* **Théâtre du Cristal (subvention accordée : 97 500 euros ; durée 2 ans)**

Le Théâtre du Cristal développe depuis 2010 dans le Val d’Oise, un réseau pérenne d’accès à la culture pour les personnes handicapées prises en charge par des établissements et services médico-sociaux (le Pôle Art et Culture). Le projet financé consiste en une évaluation du travail réalisé dans le Val d’Oise, puis en le prolongement de la démarche pour construire **un réseau pérenne d’accessibilité culturelle.** À terme, il doit aboutir à la signature d’un contrat territorial d’accessibilité culturelle par les parties prenantes essentielles (Conseil départemental, ARS, Préfet, DRAC, associations gestionnaires, représentants des établissements culturels).

* **Uni-cité (subvention accorée 120 000 euros ; durée 2 ans)**

Le projet **« Famille en Harmonie »** est un projet de visites hebdomadaires de personnes en situation de handicap, à domicile, par des binômes de volontaires en service civique. La démarche, expérimentée depuis 2015 dans plusieurs territoires, sera renforcée et déployée.

Ce projet a pour objectifs de :

- Faciliter l’accès à des temps de loisirs, développer l’autonomie et la mobilité des personnes en situation de handicap, notamment celles qui sont à domicile sur leur ville, leur territoire ;

- Rompre l’isolement des personnes en situation de handicap ;

- Soutenir les parents, aidants familiaux ayant une personne de leur famille en situation de handicap à charge et contribuer à consolider la cellule familiale.

Des fiches d’animation; des vidéos de transmission de conseils ainsi que des témoignages de partenaires, volontaires et bénéficiaires devraient être produits à la fin du projet financé.

* **Croix-Rouge française (subvention accordée : 120 000 euros ; durée 2 ans)**

Le projet **« Culturez-nous ! »** vise à créer les conditions de l’accès aux loisirs et à la culture de toute personne en situation de handicap par une réponse d’accompagnement personnalisée via une plateforme virtuelle de mise en relation avec un bénévole autour de centres d’intérêt partagés. Le projet intéressera, dans un premier temps, le public des personnes en situation de handicap, accompagné par les équipes salariées et bénévoles des établissements de l’association, les délégations et les unités locales. Il sera ensuite modélisé pour être généralisé.

* **Association Musique et Situations de Handicap (subvention accordée : 55 013 euros; durée 2 ans)**

Le projet consiste en la conception et l’expérimentation d’un nouveau dispositif institutionnel public :

**« Dispositif d’Inclusion Artistique (DIA) »**, destiné à proposer une pratique artistique individuelle ou collective de proximité à toute personne en situation de handicap demandeuse, quels que soient la nature et le degré de son handicap. Ce dispositif, qui sera intégré à l’offre pédagogique d’un conservatoire de musique public agréé à une échelle intercommunale, sera expérimenté pendant deux ans au sein de trois intercommunalités franciliennes.